

برنامج
الأغذية
العالمي



Programme
Alimentaire
Mondial

World
Food
Programme

Programa
Mundial
de Alimentos

Troisième session ordinaire
du Conseil d'administration

Rome, 21 - 24 octobre 1996

**PROJETS DE
DÉVELOPPEMENT
SOUMIS À
L'APPROBATION DU
CONSEIL
D'ADMINISTRATION**

Point 8 a) de l'ordre
du jour

F

Distribution: GÉNÉRALE
WFP/EB.3/96/8-A/Add.2
2 septembre 1996
ORIGINAL: FRANÇAIS

PROJET MAURITANIE 055 (Elarg. 7)

No. WIS MAU 0005507

Assistance au secteur éducatif de base

Durée du projet	Quatre ans
Nombre annuel moyen de bénéficiaires	52 000 élèves
Coût des vivres	4 791 150 dollars
Coût total pour le PAM	8 713 061 dollars

Sauf indication contraire, toutes les valeurs monétaires sont exprimées en dollars des États-Unis. Le taux de change était de un dollar E.-U. pour 136 ouguiyas (UM) en février 1996.

Pour des informations statistiques détaillées, prière de consulter le profil de la Mauritanie, établi par le PAM, qui est disponible sur demande.

RÉSUMÉ

À sa deuxième session ordinaire, le Conseil d'administration a pris note du Schéma de stratégie de pays envisagé en Mauritanie. L'assistance du PAM sera orientée vers les populations en situation d'insécurité alimentaire dans les zones rurales qui connaissent des difficultés d'approvisionnement et où le taux de scolarisation est le plus faible.

Ce projet représente la septième contribution du PAM au secteur de l'éducation depuis 1964. Cet élargissement concerne les élèves des écoles de base dans les zones rurales de six régions où le taux de scolarisation (surtout des filles) est le plus bas et où vivent les familles les plus pauvres. Ce sont des zones à basse productivité agricole, et les habitants qui n'ont qu'un très faible revenu sont marginalisés par rapport aux circuits économiques.

L'aide alimentaire vise à l'amélioration des conditions d'étude des élèves et à l'harmonisation des taux de fréquentation.

Le projet contribue à la priorité gouvernementale de l'éducation pour tous pour l'an 2000 et s'intègre dans les programmes du gouvernement dans la lutte contre la pauvreté.

Le tirage du présent document a été restreint. MM. les délégués et observateurs sont donc invités à apporter leur exemplaire personnel en séance et à ne pas demander d'exemplaires supplémentaires.

NOTE À L'INTENTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le présent document est soumis au Conseil d'administration pour examen et approbation.

Conformément aux décisions prises par le Conseil d'administration à sa première session ordinaire sur les méthodes de travail, les documents établis par le Secrétariat à l'intention du Conseil ont été rédigés dans un souci de concision et axés sur la prise de décisions. Les réunions du Conseil d'administration doivent prendre un tour pragmatique et favoriser le dialogue et les échanges entre les délégations et le Secrétariat. Celui-ci poursuivra les efforts déployés pour faciliter la mise en oeuvre de ces principes directeurs.

Le Secrétariat invite les membres du Conseil qui souhaitent poser des questions d'ordre technique sur ce document à contacter directement les fonctionnaires mentionnés ci-après, de préférence quelque temps avant la session du Conseil. Cette procédure vise à faciliter l'examen du document en session plénière.

Les fonctionnaires du PAM chargés de coordonner ce document sont les suivants:

Directeur régional: V. Sequeira tél.: 5228-2301

Fonctionnaire principal
chargé des opérations: J. Wagner tél.: 5228-2381

Pour toute question concernant la distribution des documents présentés au Conseil d'administration, veuillez contacter l'employé chargé de la documentation (tél.: 5228-2641).

ANALYSE DES PROBLÈMES

1. La réforme gouvernementale des structures pédagogiques et administratives de 1986 a stimulé une forte demande sociale d'éducation qui s'est heurtée au manque de structures nécessaires pour accueillir un plus grand nombre d'élèves. L'augmentation du budget du Ministère de l'éducation nationale (MEN) pour 1994 a permis un accroissement de 13,35 pour cent (par rapport à 1993), l'enseignement fondamental représentant 40 pour cent des dépenses courantes de l'éducation. Entre 1990 et 1993, le nombre d'inscrits dans la première classe des écoles de base est passé de 33 000 à 57 000 enfants, soit de 48 pour cent à 88 pour cent du groupe scolarisable de six ans.
2. Sur l'ensemble des 13 régions, les taux de scolarisation dans six régions pauvres de l'est du pays et de la zone du fleuve sont largement en dessous de la moyenne nationale: au Hodh Charghi (45 pour cent), au Hodh Gharbi (47 pour cent), dans l'Assaba (45 pour cent), au Gorgol (49 pour cent), au Brakna (57 pour cent), et au Guidimagma (46 pour cent). En 1994, le taux national était de 71 pour cent.
3. Le taux de scolarisation des filles est inférieur à celui des garçons: seulement 45 pour cent de la population scolarisée. C'est surtout dans les zones du fleuve et de l'est du pays que la population est très peu sensible aux avantages de la scolarisation des filles. L'analphabétisme touche 70 pour cent des femmes mauritaniennes (contre 51 pour cent des hommes). Bien que le taux de scolarisation dans les six régions les plus pauvres se soit sensiblement amélioré entre 1991 et 1995, celui des filles reste inférieur à celui des garçons et à celui des filles dans toutes les autres régions. Pendant la même période, le taux de scolarisation des filles moyen est passé de 49 pour cent à 70 pour cent, celui des garçons de 61 pour cent à 74 pour cent.
4. Dans les régions rurales les moins développées, le gouvernement s'efforce d'encourager la scolarisation par le regroupement des écoles. Conscient du manque de places, le gouvernement prévoit la construction de 2 000 salles de classe entre 1994/95 et l'an 2000, dont 75 pour cent sont prévus dans les six régions pauvres précitées. La priorité sera donnée à la réduction des disparités entre les régions considérées très pauvres et les autres régions du pays.
5. Les ménages de petits exploitants agricoles indépendants sont à classer parmi les populations les plus pauvres (63 pour cent sont d'une extrême pauvreté). Ils se caractérisent par leur faible niveau d'instruction, l'absence de formation professionnelle, leur manque d'accès aux crédits et leur faible niveau d'encadrement. Ces populations risquent par ailleurs l'insécurité alimentaire à cause de facteurs climatiques (sécheresse et production insuffisante), démographiques (densité de population) et institutionnels (manque d'accès aux services sociaux de base). Dans les zones rurales, 46,6 pour cent des ménages agricoles sont dirigés par des femmes. Ainsi, un faible niveau d'alphabétisation des femmes représente l'une des contraintes à la productivité.
6. Après trois années de sécheresse de 1990 à 1992, les trois campagnes céréalières suivantes ont été relativement bonnes, le taux de couverture céréalière atteignant environ 43 pour cent des besoins. Le déficit alimentaire reste toutefois structurel. Le



désert continue de gagner du terrain, ce qui engendre l'exode rural et une plus forte concentration de population rurale sous l'isohyète 150 mm, c'est-à-dire dans le sud du pays. Le Gorgol, le Guidimagha, la partie sud du Brakna et du Trarza ont le pourcentage de pauvreté extrême le plus élevé (60,6 pour cent). L'est du pays (Assaba et les deux Hodh) est plus touché par l'extrême pauvreté (65 pour cent) que le centre (49 pour cent). Dans le rapport sur le développement humain de 1995 du PNUD, la Mauritanie se trouve à la 150ème place sur 174 pays.

7. Selon une enquête effectuée en juin 1995 (période de soudure) dans le Brakna, sur 426 élèves de cinq à 14 ans de 11 villages de la région, 42,4 pour cent des enfants étaient trop maigres (en dessous du 10ème percentile) et 45,5 pour cent des enfants de six et sept ans étaient anémiés. A l'école, les cours sont dispensés le matin et l'après-midi et les élèves ont faim pendant la pause de midi. S'ils rentrent chez eux, ils ne reviennent pas assister aux cours l'après-midi. Les familles dans les villages enclavés des zones ciblées connaissent des difficultés d'approvisionnement rendues plus aiguës par leurs revenus insuffisants.

Aide antérieure du PAM au secteur de l'éducation

8. L'aide du PAM à l'éducation a débuté en 1964 et, avec l'approbation du projet Mauritanie 055 (Elarg.6), la valeur de cette assistance s'élevait à 26,6 millions de dollars. Avant la restructuration du système éducatif de 1986, l'apport du PAM a eu des objectifs divers: i) aider le gouvernement à accroître le nombre de bourses allouées aux internes de l'enseignement secondaire; ii) à partir de 1970, fournir une aide pilote en faveur de 30 cantines scolaires du secteur fondamental, et ensuite en faveur de 86 cantines en 1973. Avec le projet Mauritanie 055 (Elarg.6), l'assistance était intégrée pour la première fois dans une stratégie gouvernementale d'envergure nationale.
9. Au cours de 1995, le PAM a découvert certaines anomalies au sein du système de répartition des denrées après leur réception au magasin central de Nouakchott. Cette pratique permettait leur passage au secteur commercial et des ventes illégales. Le Directeur de l'Unité d'inspection du PAM s'est rendu en Mauritanie pour effectuer une enquête, et le gouvernement a entrepris une inspection avec l'aide de la police et une revue interne de tous les éléments concernant les fonctionnaires responsables du projet. En conséquence, dans un premier temps, plusieurs personnes ont été arrêtées et mises en prison et on a remplacé le directeur de projet. Les autorités ont alloué au projet un montant de deux millions de ouguiyas afin de venir en aide aux écoles cibles des localités les plus pauvres dans les six régions du futur projet. En juillet 1996, le gouvernement s'apprêtait au recentrage géographique du projet en s'assurant des capacités d'accueil et d'exécution.
10. Une mission technique PAM/UNESCO (voir Annexe I) a constaté que les cantines jouent un rôle important en milieu rural. Les autorités affirment que l'aide alimentaire a contribué à la hausse du taux de scolarisation et a incité les villages à accepter le regroupement des écoles pour rentabiliser l'emploi et les salaires des instituteurs. Les collectivités des villages et les associations des parents d'élèves (APE) sont dynamiques et fortement motivées. La mission a conclu que la présence d'un modeste réfectoire serait indispensable pour attirer et retenir les filles à l'école dans les zones



rurales. Suite à une étude financée par le PAM en 1995, le MEN s'est engagé à établir une unité de suivi-évaluation.

11. Les populations rurales et pauvres qui vivent en insécurité alimentaire ont été identifiées dans le Schéma de stratégie de pays pour la Mauritanie. La mission a conclu qu'une année de sécheresse pourrait rendre la situation nutritionnelle des enfants très précaire. C'est pourquoi, un programme de cantines scolaires ciblant les élèves des écoles de base atténuerait les effets d'une telle catastrophe.

OBJECTIFS DU PROJET ET RÉSULTATS ESCOMPTÉS

Objectifs à long terme

12. Le projet vise à compléter l'effort du gouvernement dans la restructuration de l'éducation, en ciblant les six régions qui correspondent aux zones les plus marquées par la pauvreté. L'aide alimentaire soutiendra le programme-cadre de développement à la base et de lutte contre la pauvreté en milieu rural.

Objectifs immédiats et résultats escomptés

13. Les objectifs immédiats dans les six régions ciblées doivent contribuer à:
 - a) la stabilisation du taux de fréquentation des filles et la réduction des absences après la pause de midi;
 - b) l'accroissement égal du taux de fréquentation dans les six régions ciblées par rapport au taux de fréquentation national de 1994/95.
14. Au cours des quatre années du projet, le nombre d'élèves inscrits devrait augmenter de 5 000 enfants par an (avec 45 000 élèves la première année et 60 000 élèves la quatrième année), dont 43 pour cent de filles la première année, 45 pour cent la deuxième année, 48 pour cent la troisième année et plus de 50 pour cent la dernière année. Dès le début de la troisième année du projet, les filles devraient représenter 50 pour cent des élèves.

RÔLE DE L'AIDE ALIMENTAIRE

Fonction

15. En fournissant le repas de midi à tous les enfants inscrits à l'école ciblée, l'aide alimentaire apporte un complément nutritionnel aux enfants qui proviennent des ménages généralement pauvres, voire très pauvres (revenu annuel de moins de 24 000 UM) susceptibles d'insécurité alimentaire. Ainsi, l'aide alimentaire encourage la fréquentation des élèves et leur assiduité. Les repas servis à la cantine scolaire incitent les familles à maintenir leur(s) enfant(s) à l'école et contribuent donc à la



diminution des taux d'abandon. L'assistance du PAM constitue aussi un transfert de revenus en faveur des parents d'élèves dont les enfants fréquentent les cantines.

Apports alimentaires et justification du choix des produits

16. Pour l'ensemble du pays, le riz vient en tête dans la consommation céréalière. Dans les régions rurales, la consommation par ménage en céréales se répartit de façon à peu près équivalente entre le riz et le sorgho et le mil. Le repas de midi est presque toujours constitué de riz et celui du soir est à base de sorgho ou de mil. En 1995, une enquête OMS/UNICEF auprès d'enfants d'âge scolaire a révélé que l'aliment de base le plus consommé par la population est le riz (94 pour cent); la consommation de céréales dépend du blé importé (56 pour cent) et du mil et du sorgho produit dans le pays ou les pays limitrophes (46 pour cent).
17. Comme les haricots niébé ne peuvent être consommés quotidiennement (à la place du poisson), le panier du PAM comprendra, outre le riz, le poisson en conserve, l'huile végétale et le sel pour la préparation d'un repas d'une composition nutritionnelle équilibrée, efficient sur le plan énergétique et protéique, facile à préparer et demandant peu de temps et de bois pour la cuisson. En outre, la ration sera complétée par des tomates et des oignons, des légumes et piments achetés par l'APE ou fournis par les familles. Suivant les disponibilités sur le marché local et la spécificité de la zone ainsi que des ressources du PAM, le poisson pourra être substitué par les haricots produits localement. Cette substitution pourrait engendrer une économie budgétaire importante.
18. Les écoles sont fermées le vendredi et le mardi. Les cours sont dispensés le matin et l'après-midi et sont répartis sur 180 jours pendant l'année scolaire. Les rations fournies par le PAM seront consommées le midi, cinq jours par semaine et dans les proportions suivantes: 150 grammes de riz, 30 grammes de poisson en conserve, 15 grammes d'huile végétale et deux grammes de sel iodé. Le coût local d'acquisition de la ration journalière est d'environ 36 UM par élève. Un total de 37 800 000 rations serait requis pendant les quatre années du projet.

STRATÉGIE DU PROJET

19. Le gouvernement a désigné le Ministère du plan pour assurer la coordination avec le PAM. La Direction des projets d'appui aux cantines scolaires et à l'éducation sanitaire et nutritionnelle (DPA) du MEN est responsable de l'exécution du projet. Elle est constituée de deux services: le Service de l'alimentation et le Service de l'éducation sanitaire et nutritionnelle (ESN). Le Service de l'alimentation est chargé de: i) programmer les besoins en concertation avec le bureau du PAM à Nouakchott; ii) suivre la gestion des vivres; iii) contrôler les points avancés de livraison; iv) gérer les intrants non alimentaires et les cantines; v) contrôler la mobilisation des fonds de contrepartie communautaires au niveau de la cantine; et vi) élaborer les rapports pour le PAM. Le Service de l'ESN est chargé de la formation et de la production de manuels en éducation sanitaire et nutritionnelle.



20. Une commission nationale, composée des directions de l'enseignement fondamental, de la planification et du projet, est responsable (en concertation avec le PAM) avant le début de chaque année scolaire de l'examen de la répartition des écoles bénéficiaires entre les six régions et ce, selon le niveau de scolarisation de chaque région et de l'impact prévisible de la cantine sur le taux de scolarisation. L'exécution du projet dans les régions ciblées est contrôlée par la direction régionale de l'enseignement fondamental (DREF). La DREF est responsable de la gestion des denrées, de leur distribution aux écoles bénéficiaires, et est chargée d'établir des rapports à la DPA, Nouakchott. Au niveau des régions, chaque département dispose d'un inspecteur départemental de l'enseignement fondamental (IDEF) chargé du suivi des écoles, aussi bien en ce qui concerne les aspects pédagogiques et administratifs que les cantines. Au niveau de chaque cantine, le directeur de l'école, assisté par un enseignant volontaire gestionnaire, est responsable de la gestion des denrées et des contributions en espèces. Au niveau du village, un comité de gestion local présidé par le directeur d'école et avec la participation des parents d'élèves et de la mairie est chargé du suivi de la gestion de la cantine et de la mobilisation de la contribution de la contrepartie nécessaire pour l'achat de produits complémentaires et de bois de chauffe (montant de la contrepartie entre cinq et 10 UM par élève et par repas).
21. Pour participer au projet, la commune concernée et l'APE doivent s'engager mutuellement à supporter la cantine. L'APE, assistée par la commune, prendra également en charge le personnel de la cantine, la location éventuelle du magasin de stockage et l'établissement d'un réfectoire qui ne soit pas une salle de classe en activité.
22. En condition préalable au démarrage du projet, la DPA devrait fournir au bureau local du PAM la liste des écoles bénéficiaires et le nombre d'élèves (filles et garçons) par école avant la première année du projet. La liste pour l'année scolaire suivante devrait être mise à jour tous les ans au mois d'avril au plus tard. Les critères de sélection des écoles sont indiqués ci-après (voir paragraphes 26 à 28). L'acceptation de la participation d'une école dépendra de l'accord du PAM après vérification des conditions de base préalables, à savoir: présence d'un réfectoire modeste pour les filles, point d'eau, engagement de l'APE et appui de la commune. Enfin, l'unité de suivi-évaluation du MEN doit être obligatoirement mise en place, pour que l'accord du PAM soit donné à la lettre de démarrage qui suit la signature du plan d'opérations du projet. Au cours de la deuxième année du projet, une mission technique examinera les résultats afin de soumettre un rapport au Conseil d'administration. En outre, cette mission soumettra un rapport au Directeur Exécutif évaluant les efforts et les résultats obtenus en ce qui concerne l'augmentation de la participation des filles. En 1997, le Service de l'inspection du PAM devrait présenter un rapport sur les mesures prises par le Ministère de l'éducation pour éviter les détournements de denrées comme ceux constatés en 1996 et prévenir leur récurrence.

Logistique de l'aide alimentaire

23. Les denrées seront livrées au port de Nouakchott et emmagasinées à l'entrepôt central (cédé par le CSA au MEN). Tous les six mois, elles seront expédiées aux six points de livraison avancés (PLA), à savoir les capitales des six régions où un magasin du CSA est mis à la disposition du DREF responsable du stock pour le projet. Pour ce faire, le PAM passera des contrats avec les transporteurs



commerciaux. Les DREF sont responsables de la réception des denrées, de leur entreposage dans de bonnes conditions, et de leur distribution aux écoles à cantine dans la région deux fois par an. La DPA est responsable de la programmation des besoins par région et par école; un tableau de répartition semestrielle est envoyé à chaque directeur (DREF). Le transport du PLA à l'école est à la charge de la communauté, notamment l'APE qui est aussi responsable du magasin de l'école en assurant un minimum de sécurité et de bonnes conditions de stockage.

BÉNÉFICIAIRES ET AVANTAGES

24. Les bénéficiaires directs sont les filles et les garçons inscrits dans les écoles de base dans les six régions. A raison de 180 jours d'école par an, un total de 37 800 000 rations sera distribué après quatre ans. Le nombre annuel de bénéficiaires s'élèvera en moyenne à 52 000 élèves.
25. Les bénéficiaires indirects sont les familles des élèves bénéficiaires à qui le projet apporte un transfert de revenu, et les cuisinières engagées et rémunérées pendant l'année scolaire.

Critères de sélection des régions et des écoles

26. Les six régions choisies (Gorgol, Guidimagha, Assaba, les deux Hodh et le Brakna) correspondent au ciblage effectué par le programme de lutte contre la pauvreté en milieu rural. Elles représentent les régions rurales les plus pauvres: le nombre d'analphabètes est le plus élevé, les densités de population sont les plus importantes, le taux de scolarisation est encore faible et la disparité de scolarisation entre filles et garçons est la plus significative. Par ailleurs, ces zones disposent de potentialités de développement.
27. Dans les régions ciblées, les écoles seront invitées à faire acte de candidature pour participer au projet. L'attribution des denrées doit être conditionnée par un formulaire d'engagement annuel de la part de la mairie et de l'APE, adressé au DREF, où des normes minimales devront être fixées en matière d'infrastructures (magasin de stockage et réfectoire modeste), apports alimentaires et matériel de cuisine et de service, en matière d'hygiène (point d'eau, nattes pour les réfectoires et les salles de classes). Toute école rurale (avec un minimum de 30 élèves), située dans une zone défavorisée des six régions ciblées par le projet, devrait pouvoir bénéficier du programme pour tous ses élèves.
28. La sélection des écoles sera fonction de divers critères: i) écoles situées en zones isolées ou enclavées où une sensibilisation à l'éducation est nécessaire et où se trouvent les populations autrefois défavorisées sur le plan du statut social (les paysans sans terre); ii) les villages dont les champs sont éloignés ou dont les éleveurs effectuent la transhumance; et iii) dans les villages où il y a des regroupements d'écoles.



APPUI AU PROJET

29. Deux projets financés par la Banque mondiale sont en cours et appuient le secteur de l'éducation. Le premier, (Education III, 13 millions de dollars) cofinancé par la Banque africaine de développement, concerne l'expansion de l'enseignement fondamental et la restructuration de l'enseignement en général. Le second (neuf millions de dollars) sert d'appui à l'enseignement technique professionnel. Une extension du projet "Education III" intitulée "Education IV" (35 millions de dollars) vise l'enseignement fondamental, secondaire et supérieur, avec, entre autres, l'objectif d'élargir l'accès à l'éducation de base dans les mêmes régions ciblées par le projet PAM. Le Ministère du plan est responsable de l'exécution de ces projets.
30. Le matériel de cuisine nécessaire à la préparation et au service des repas devrait être fourni par l'APE et la commune (voir Annexe II) ou éventuellement acheté en Mauritanie grâce à des fonds identifiés par le PAM. On procédera à la formation de gestionnaires en matière d'ESN, de gestion et de suivi-évaluation, financée principalement par le PAM sur le budget pour la formation des agents de contrepartie.
31. *Suivi-évaluation*: La transmission des rapports du directeur d'école à la DPA et à la DPC servira de base à l'établissement d'un système fonctionnel de suivi-évaluation en annexant des fiches de suivi aux rapports trimestriels sur les cantines. La DPA et la Direction de la planification et de la coopération (DPC) seront chargées d'acheminer les statistiques à une unité de suivi-évaluation et au bureau du PAM à Nouakchott. Cette unité, dont la mise en place est une des conditions de la nouvelle phase du projet, est située au MEN (DPA) et est financée par le gouvernement. Elle est responsable de la collecte, du dépouillement et du traitement des données sur la base des rapports reçus.
32. Il y aura deux types de données, à savoir:
- **quantitatives**: visant surtout l'expédition et la distribution des produits; le nombre d'écoliers bénéficiaires; les effectifs d'élèves (garçons et filles); le nombre des APE établies et actives. La plupart de ces données sont déjà disponibles à la DPA, mais il reste à mieux structurer la collecte et surtout le traitement et l'analyse des informations recueillies;
 - le second type de données servira de complément à ces statistiques et concernera surtout des aspects **qualitatifs** du projet. Elles seront collectées grâce aux contacts avec les bénéficiaires et personnes concernées au cours des visites de terrain régulières.
33. Deux études ponctuelles ont été financées par le PAM en 1995: "l'impact de la cantine sur la scolarisation des filles" et "la mise en place d'un système de suivi-évaluation" qui reflètent la situation du suivi-évaluation pour le MEN en janvier 1996. Les entretiens auprès du personnel enseignant et des membres des APE permettent d'examiner, entre autres, l'effet du repas de midi sur le déroulement des classes (assiduité) et sur l'attention des élèves.



34. Des visites sur le terrain permettront des contacts avec les bénéficiaires et d'autres études ponctuelles seront effectuées. Il faudra veiller en permanence (chaque année scolaire) à ce que les conditions préalables pour la participation de l'école au programme de cantines soient respectées. Pour assurer les aspects qualitatifs dans les régions, deux volontaires des Nations Unies (VNU) devraient être recrutés, dont un à Kaédi (responsable du Gorgol, du Brakna et du Guidimagha). Un fonctionnaire international au bureau de Nouakchott sera désigné par le PAM pour assurer la qualité de travail de l'unité en question (voir la ventilation des coûts du projet ci-après).
35. Des cours d'initiation au suivi-évaluation du personnel sur le terrain, en collaboration avec un spécialiste, serviront à mieux cerner les problèmes de gestion des cantines et à instaurer un système plus efficace de vérifications et contrôle des aspects quantitatifs et qualitatifs du programme.
36. **Logistique:** Le coût total du transport terrestre, d'entreposage et de manutention (TTEM) est estimé à 114 dollars la tonne jusqu'aux PLA. Un montant de 849 186 dollars fera l'objet d'une subvention TTEM payée par le PAM. Etant donné la pauvreté des communautés rurales et la précarité des ressources dont elles disposent, les DREF et les maires de communes aideront les communautés et les APE à réunir les montants nécessaires à l'acheminement des vivres jusqu'à l'école. Le coût de cette ligne de transport a été calculé à 62,50 dollars la tonne en moyenne. Le PAM pourra contribuer au remboursement de ces frais de transport secondaire sur présentation des pièces justificatives par les DREF (cosignés par l'APE). Ces pièces doivent être approuvées par l'unité de suivi-évaluation et visées par le bureau local du PAM. La contribution du PAM ne dépassera pas le montant de 31,25 dollars la tonne (en moyenne) et le remboursement sera effectué tous les six mois par le bureau régional du PAM.

FAISABILITÉ DU PROJET

37. Les résultats de la sixième phase de l'assistance au secteur éducatif permettent de confirmer la faisabilité technique du projet dans le respect des critères exprimés.
38. La scolarisation des filles peut se heurter à certaines contraintes telles que la distance entre la maison et l'école et des problèmes d'ordre socioculturel (mariage précoce, manque de confort aux réfectoires, travail à la maison et relations entre filles et garçons).
39. La durabilité du projet s'appuie sur l'infrastructure du MEN et les communautés (surtout les APE), et l'engagement des communes pour assurer le fonctionnement des cantine scolaires.
40. Des périodes de sécheresse peuvent affecter la disponibilité et l'approvisionnement en eau et rendre plus difficile le programme des cantines.



Impact sur l'environnement

41. Compte tenu des faibles revenus de ces populations, c'est le bois, voire le charbon de bois, qui demeure le moins onéreux des combustibles et il n'est pas encore possible d'envisager son remplacement par le gaz en milieu rural.

EFFETS DISSUASIFS, PERTURBATION DES MARCHÉS ET DÉPENDANCE A L'ÉGARD DE L'AIDE

42. La Mauritanie a un coefficient de dépendance alimentaire très élevé et sa production céréalière n'atteint au plus que 50 pour cent des besoins. Par conséquent, l'aide apportée aux cantines n'a aucun effet dissuasif sur la production locale.
43. Dans l'approvisionnement des cantines, l'aide a un effet positif pour ces écoles reculées en milieu rural qui paieraient au prix fort les aliments achetés localement, d'autant plus qu'il s'agit d'aliments nécessairement importés.
44. Les quantités des rations annuelles des trois principaux produits fournis aux élèves au titre de l'aide alimentaire pendant la durée du projet sont les suivantes: 1 417 tonnes de riz usiné, 284 tonnes de poisson en boîte et 142 tonnes d'huile végétale. Ces quantités constituent environ deux pour cent de la production intérieure moyenne annuelle de riz des cinq dernières années, et légèrement moins de un pour cent de la production halieutique moyenne annuelle durant la période 1990-1993; le pays ne produit pas d'huile végétale. Ainsi, les livraisons d'aide alimentaire du PAM: i) auront un effet vraisemblablement négligeable sur la production et les prix intérieurs; ii) réduiront au minimum les risques de déperdition sur le marché intérieur car les élèves, qui sont les bénéficiaires directs du projet, recevront les rations à l'école; et iii) ne risqueront guère de perturber les importations commerciales. En effet, la Mauritanie est un grand exportateur de poisson, le PAM tâchera donc de se procurer cette denrée localement à condition qu'elle soit disponible en boîte de conserve. Pour ce qui est des autres produits, l'aide que le PAM envisage de fournir ne représente qu'une très faible proportion des importations commerciales moyennes annuelles.



COÛTS DU PROJET

45. Les coûts du projet sont répartis comme suit:

VENTILATION DES COÛTS DU PROJET

	Quantité (tonnes)	Coût moyen par tonne	Valeur (dollars)
COÛTS POUR LE PAM			
A. Coûts directs opérationnels			
Produits ¹			
- Riz	5 670	290	1 644 300
- Conserves de poisson	1 134	2 300	2 608 200
- Huile végétale	567	950	538 650
- Sel iodé	78	190	14 820
Total partiel produits	7 449		4 805 970
Transport			
- Transport maritime			809 400
. Surveillance			18 623
- Transport terrestre, entreposage et manutention (TTEM)			
. Transport du port de Nouakchott aux PLA			849 186
. Transport des PLA aux écoles (estimé à 62,50 dollars la tonne en moyenne, dont 50 pour cent pour le PAM)			232 781
Total partiel coûts directs opérationnels			6 715 960
B. Appui au projet - coûts directs			
Articles non alimentaires			
- Vaisselle, matériel de cuisine/réfectoire (voir Annexe II)			108 500
- Logiciels pour la Direction nationale du MEN			1 000
Ateliers de formation (sur budget de formation PAM)			
- Première année (quatre ateliers)			16 000
- Deuxième année (deux ateliers)			8 000
- Troisième année (un atelier)			4 000
Suivi et évaluation du projet			
- Frais de missions locales (personnel du PAM)			5 000
- Mission inter-agences d'évaluation (mi-parcours)			10 000
- Frais d'audit interne PAM			5 000
- Coûts de deux VNU (quatre ans)			270 000
- Salaire d'un chargé de projets du PAM			458 200
- Etudes ponctuelles auprès des bénéficiaires			8 000
Total partiel appui au projet - coûts directs			893 700
Total coûts directs			7 609 660



VENTILATION DES COÛTS DU PROJET

	<i>Valeur (dollars)</i>
<hr/>	
C. Appui au projet - coûts indirects	
- Contribution aux coûts ordinaires de fonctionnement du bureau (14,5% de A + B)	1 103 401
Total partiel coûts indirects	1 103 401
COÛT TOTAL POUR LE PAM (A + B + C)	8 713 061
<hr/>	
COÛTS POUR LE GOUVERNEMENT	
- Dépenses de fonctionnement de la DPA: salaires et frais de déplacement	257 300
- Dépenses relatives au personnel auxiliaire du projet (magasiniers, chauffeurs, gardiens)	103 000
- Participation au TTEM: emmagasinage aux PLA (six magasins du CSA à la disposition du MEN)	312 850
- Participation aux frais TTEM du PLA jusqu'à l'école (50 pour cent du total de 465 563 dollars E.U.)	232 781
- Frais d'entretien des véhicules de la DPA/carburant	58 900
- Fiches de suivi, registres pour les écoles, livres de comptabilité (frais d'impression)	20 000
- Ateliers de formation	16 000
COÛT TOTAL POUR LE GOUVERNEMENT	1 000 481
<hr/>	
COÛT TOTAL DU PROJET (PAM, gouvernement et communes)	9 713 542

Coût total pour le PAM en pourcentage du coût total du projet: 90 pour cent.

¹ Il s'agit d'un assortiment alimentaire indicatif utilisé à des fins budgétaires et d'approbation. La gamme précise de produits et les quantités effectives à fournir au projet, comme à tous les projets assistés par le PAM, peuvent varier au cours du temps en fonction des disponibilités du PAM et du marché intérieur des pays bénéficiaires.

COORDINATION ET CONSULTATION

46. Ce projet a fait l'objet d'une concertation avec les ministères concernés (Plan et MEN). Par ailleurs, d'autres bailleurs intervenant dans le secteur de l'éducation ont été contactés: la Banque mondiale, le PNUD, l'UNICEF, le FNUAP et la Coopération française.

47. Ce projet est en parfaite conformité avec le mandat du PAM: il fournit une assistance alimentaire aux familles rurales les plus démunies et entre dans le cadre de l'aide pour le développement des ressources humaines. Le projet s'intègre dans le Schéma de stratégie du pays (SSP) examiné par le Conseil d'administration du PAM en mai 1996.



48. La formulation du projet a fait l'objet d'une mission de revue technique et d'appréciation par le PAM et l'UNESCO. Le résumé du projet a été examiné par l'OMS et l'UNESCO et tient compte de leurs observations.

RECOMMANDATION DU DIRECTEUR EXÉCUTIF

49. Le Directeur exécutif recommande l'approbation de ce projet par le Conseil d'administration.



ANNEXE I

RÉSUMÉ DES PRINCIPALES CONCLUSIONS ET DES RECOMMANDATIONS DE LA REVUE TECHNIQUE DU PROJET MAURITANIE 055 (Elarg.6) ET DE FORMULATION DU PROJET 055 (Elarg.7) PAR LA MISSION DU PAM/UNESCO EN JANVIER/FÉVRIER 1996¹

1. Sur la base de ses constatations, la mission a recommandé un septième élargissement de l'assistance du PAM au secteur éducatif pour une période de quatre années scolaires. En tenant compte du Schéma de stratégie pour le pays (soumis à la deuxième session du Conseil d'administration), la priorité devrait être accordée à:
 - a) la promotion de la scolarisation (surtout des filles) dans six régions où les taux d'inscription sont faibles (régions de Hodh Charghi, Hodh Gharbi, Assaba, Gorgol, Brakna et Guidimagha);
 - b) la stabilisation des taux de fréquentation dans les mêmes régions et la réduction des abandons par les filles.
2. Reconnaisant le dynamisme et la détermination des communautés villageoises chargées du fonctionnement de l'école, et des associations des parents d'élèves (APE) qui assurent le fonctionnement de la cantine, le PAM remboursera 50 pour cent des frais occasionnés pour la répartition et la livraison des denrées du magasin du PLA jusqu'à l'école bénéficiaire, sur présentation de pièces justificatives par le MEN deux fois par an. En aucun cas, ce remboursement ne devra dépasser 31,25 dollars E.-U. la tonne. Afin de simplifier le système de rassemblement de fonds par la communauté, l'APE et la commune, le MEN doit allouer un budget annuel aux DREF pour couvrir la totalité des frais entre le PLA et les écoles.
3. Pour instaurer un système plus efficace de vérification et de contrôle du programme et de la scolarisation, incluant des aspects tels que le taux de fréquentation, le relevé quotidien des absences, le taux d'abandon et d'autres chiffres significatifs au niveau de l'école, le MEN devrait s'appliquer à la collecte, au dépouillement et au traitement des données basées sur des études ponctuelles et sur les rapports trimestriels et annuels actuellement en vigueur au MEN. L'unité devrait être étroitement liée au Bureau du PAM à Nouakchott.
4. Les critères de sélection des zones et des départements bénéficiaires de l'assistance devraient être clairement définis dans le plan d'opérations pour la prochaine phase. Le nombre de rationnaires ne pouvant guère évoluer durant le projet, il s'avère indispensable de sélectionner à l'avenir les régions rurales les plus pauvres, les plus

¹ La mission était composée de l'Administrateur des projets PAM auprès du Bureau régional (OMW), un expert de l'UNESCO et une nutritionniste (Consultant) du PAM.



analphabètes, où les concentrations de populations sont les plus importantes et le taux de scolarisation encore faible, surtout en ce qui concerne celui des filles.

5. Le programme de sensibilisation et d'information des inspecteurs et instituteurs en matière d'éducation sanitaire et nutritionnelle (ESN) devrait être maintenu par la DPA car cette éducation de la population à travers l'école reste prioritaire. Etant donné qu'un programme de construction de latrines ne peut être mené qu'en étroite collaboration avec la Banque mondiale ou autre bailleur de fonds, la mission a recommandé que la DPA coordonne son action ESN avec le projet "Education V" de la Banque mondiale en s'informant de la localisation des constructions de puits et de latrines qui seront effectuées dans le cadre dudit projet.

6. Comme le PAM ne soutiendra plus de volet de monétisation pour les infrastructures, les APE devraient être plus impliquées dans la construction de réfectoires ou de salles de repos pour les filles. Un réfectoire reste prioritaire pour accueillir les filles à la cantine de l'école. Disposer d'un réfectoire modeste qui ne soit pas une salle de classe en activité sera l'une des conditions nécessaires à l'exercice de la cantine dans le futur projet. Dans la mesure du possible, chaque école bénéficiaire devrait être dotée de latrines pour les filles. La commune et l'APE devraient s'engager mutuellement à apporter leur soutien à la cantine. La DPA devrait encourager une plus grande participation des femmes dans les bureaux de l'APE.



ANNEXE II

**INTRANTS NON ALIMENTAIRES - Matériel de cuisine et de réfectoire
(pour les nouvelles écoles dans les six régions)**

Article	Quantité	Prix unitaire (UM)	Prix total (UM)
Grandes marmites en fonte	500	3 000	1 500 000
Pots	500	1 500	750 000
Gobelets pour boire	15 000	200	3 000 000
Louches	500	200	100 000
Couteaux	2 000	200	400 000
Seaux	3 000	750	2 250 000
Ecumoires	2 000	100	200 000
Brocs pour eau	500	600	300 000
Balais	500	500	250 000
Lave-mains	1 000	1 000	1 000 000
Nattes	2 500	2 000	5 000 000
Total			14 750 000

14 750 000 UM soit 108 500 dollars E.-U.



برنامج
الأغذية
العالمي



Programme
Alimentaire
Mondial

World
Food
Programme

Programa
Mundial
de Alimentos

Troisième session ordinaire
du Conseil d'administration

Rome, 21 - 24 octobre 1996

PROJETS DE DÉVELOPPEMENT SOUVIS À L'APPROBATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Point 8 a) de l'ordre
du jour

F

Distribution: GÉNÉRALE

WFP/EB.3/96/8-A/Add.2

2 septembre 1996

ORIGINAL: FRANÇAIS

PROJET MAURITANIE 055 (Élarg.7)

(No. WIS MAU 0005507)

Assistance au secteur éducatif de base

Durée du projet	Quatre ans
Nombre annuel moyen de bénéficiaires	52 000 élèves
Coût des vivres	4 791 150 dollars
Coût total pour le PAM	8 713 061 dollars

Sauf indication contraire, toutes les valeurs monétaires sont exprimées en dollars des États-Unis. Le taux de change était de un dollar E.-U. pour 136 ouguiyas (UM) en février 1996.

Pour des informations statistiques détaillées, prière de consulter le profil de la Mauritanie, établi par le PAM, qui est disponible sur demande.

RÉSUMÉ

À sa deuxième session ordinaire, le Conseil d'administration a pris note du Schéma de stratégie de pays (SSP) envisagé en Mauritanie. L'assistance du PAM sera orientée vers les populations en situation d'insécurité alimentaire dans les zones rurales qui connaissent des difficultés d'approvisionnement et où le taux de scolarisation est le plus faible.

Ce projet représente la septième contribution du PAM au secteur de l'éducation depuis 1964. Cet élargissement concerne les élèves des écoles de base dans les zones rurales de six régions où le taux de scolarisation (surtout des filles) est le plus bas et où vivent les familles les plus pauvres. Ce sont des zones à basse productivité agricole, et les habitants qui n'ont qu'un très faible revenu sont marginalisés par rapport aux circuits économiques.

L'aide alimentaire vise à l'amélioration des conditions d'étude des élèves et à l'harmonisation des taux de fréquentation.

Le projet contribue à la priorité gouvernementale de l'éducation pour tous pour l'an 2000 et s'intègre dans les programmes du gouvernement dans la lutte contre la pauvreté.

Le tirage du présent document a été restreint. MM. les délégués et observateurs sont donc invités à apporter leur exemplaire personnel en séance et à ne pas demander d'exemplaires supplémentaires.

NOTE À L'INTENTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le présent document est soumis au Conseil d'administration pour examen et approbation.

Conformément aux décisions prises par le Conseil d'administration à sa première session ordinaire sur les méthodes de travail, les documents établis par le Secrétariat à l'intention du Conseil ont été rédigés dans un souci de concision et axés sur la prise de décisions. Les réunions du Conseil d'administration doivent prendre un tour pragmatique et favoriser le dialogue et les échanges entre les délégations et le Secrétariat. Celui-ci poursuivra les efforts déployés pour faciliter la mise en oeuvre de ces principes directeurs.

Le Secrétariat invite les membres du Conseil qui souhaitent poser des questions d'ordre technique sur ce document à contacter directement les fonctionnaires mentionnés ci-après, de préférence quelque temps avant la session du Conseil. Cette procédure vise à faciliter l'examen du document en session plénière.

Les fonctionnaires du PAM chargés de coordonner ce document sont les suivants:

Directeur régional: V. Sequeira tél.: 5228-2301

Chargé des opérations: J. Wagner tél.: 5228-2381

Pour toute question concernant la distribution des documents présentés au Conseil d'administration, veuillez contacter l'employé chargé de la documentation (tél.: 5228-2641).

ANALYSE DES PROBLÈMES

1. La réforme gouvernementale des structures pédagogiques et administratives de 1986 a stimulé une forte demande sociale d'éducation qui s'est heurtée au manque de structures nécessaires pour accueillir un plus grand nombre d'élèves. L'augmentation du budget du Ministère de l'éducation nationale (MEN) pour 1994 a permis un accroissement de 13,35 pour cent (par rapport à 1993), l'enseignement fondamental représentant 40 pour cent des dépenses courantes de l'éducation. Entre 1990 et 1993, le nombre d'inscrits dans la première classe des écoles de base est passé de 33 000 à 57 000 enfants, soit de 48 pour cent à 88 pour cent du groupe scolarisable de six ans.
2. Sur l'ensemble des 13 régions, les taux de scolarisation dans six régions pauvres de l'est du pays et de la zone du fleuve sont largement en dessous de la moyenne nationale: au Hodh Charghi (45 pour cent), au Hodh Gharbi (47 pour cent), dans l'Assaba (45 pour cent), au Gorgol (49 pour cent), au Brakna (57 pour cent), et au Guidimagha (46 pour cent). En 1994, le taux national était de 71 pour cent.
3. Le taux de scolarisation des filles est inférieur à celui des garçons: seulement 45 pour cent de la population scolarisée. C'est surtout dans les zones du fleuve et de l'est du pays que la population est très peu sensible aux avantages de la scolarisation des filles. L'analphabétisme touche 70 pour cent des femmes mauritaniennes (contre 51 pour cent des hommes). Bien que le taux de scolarisation dans les six régions les plus pauvres se soit sensiblement amélioré entre 1991 et 1995, celui des filles reste inférieur à celui des garçons et à celui des filles dans toutes les autres régions. Pendant la même période, le taux de scolarisation des filles moyen est passé de 49 pour cent à 70 pour cent, celui des garçons de 61 pour cent à 74 pour cent.
4. Dans les régions rurales les moins développées, le gouvernement s'efforce d'encourager la scolarisation par le regroupement des écoles. Conscient du manque de places, le gouvernement prévoit la construction de 2 000 salles de classe entre 1994/95 et l'an 2000, dont 75 pour cent sont prévus dans les six régions pauvres précitées. La priorité sera donnée à la réduction des disparités entre les régions considérées très pauvres et les autres régions du pays.
5. Les ménages de petits exploitants agricoles indépendants sont à classer parmi les populations les plus pauvres (63 pour cent sont d'une extrême pauvreté). Ils se caractérisent par leur faible niveau d'instruction, l'absence de formation professionnelle, leur manque d'accès aux crédits et leur faible niveau d'encadrement. Ces populations risquent par ailleurs l'insécurité alimentaire à cause de facteurs climatiques (sécheresse et production insuffisante), démographiques (densité de population) et institutionnels (manque d'accès aux services sociaux de base). Dans les zones rurales, 46,6 pour cent des ménages agricoles sont dirigés par des femmes. Ainsi, un faible niveau d'alphabétisation des femmes représente l'une des contraintes à la productivité.
6. Après trois années de sécheresse de 1990 à 1992, les trois campagnes céréalières suivantes ont été relativement bonnes, le taux de couverture céréalière atteignant environ 43 pour cent des besoins. Le déficit alimentaire reste toutefois structurel. Le désert continue de gagner du terrain, ce qui engendre l'exode rural et une plus forte concentration de population rurale sous l'isohyète 150 mm, c'est-à-dire dans le sud du pays. Le Gorgol, le Guidimagha, la partie sud du Brakna et du Trarza ont le pourcentage de pauvreté extrême le



plus élevé (60,6 pour cent). L'est du pays (Assaba et les deux Hodh) est plus touché par l'extrême pauvreté (65 pour cent) que le centre (49 pour cent). Dans le rapport sur le développement humain de 1995 du PNUD, la Mauritanie se trouve à la 150^{ème} place sur 174 pays.

7. Selon une enquête effectuée en juin 1995 (période de soudure) dans le Brakna, sur 426 élèves de cinq à 14 ans de 11 villages de la région, 42,4 pour cent des enfants étaient trop maigres (en dessous du 10^{ème} percentile) et 45,5 pour cent des enfants de six et sept ans étaient anémiés. A l'école, les cours sont dispensés le matin et l'après-midi et les élèves ont faim pendant la pause de midi. S'ils rentrent chez eux, ils ne reviennent pas assister aux cours l'après-midi. Les familles dans les villages enclavés des zones ciblées connaissent des difficultés d'approvisionnement rendues plus aiguës par leurs revenus insuffisants.

Aide antérieure du PAM au secteur de l'éducation

8. L'aide du PAM à l'éducation a débuté en 1964 et, avec l'approbation du projet Mauritanie 055 (Élarg.6), la valeur de cette assistance s'élevait à 26,6 millions de dollars. Avant la restructuration du système éducatif de 1986, l'apport du PAM a eu des objectifs divers: i) aider le gouvernement à accroître le nombre de bourses allouées aux internes de l'enseignement secondaire; ii) à partir de 1970, fournir une aide pilote en faveur de 30 cantines scolaires du secteur fondamental, et ensuite en faveur de 86 cantines en 1973. Avec le projet Mauritanie 055 (Élarg.6), l'assistance était intégrée pour la première fois dans une stratégie gouvernementale d'envergure nationale.
9. Au cours de 1995, le PAM a découvert certaines anomalies au sein du système de répartition des denrées après leur réception au magasin central de Nouakchott. Cette pratique permettait leur passage au secteur commercial et des ventes illégales. Le Directeur de l'Unité d'inspection du PAM s'est rendu en Mauritanie pour effectuer une enquête, et le gouvernement a entrepris une inspection avec l'aide de la police et une revue interne de tous les éléments concernant les fonctionnaires responsables du projet. En conséquence, dans un premier temps, plusieurs personnes ont été arrêtées et mises en prison et on a remplacé le directeur de projet. Les autorités ont alloué au projet un montant de deux millions de ouguiyas afin de venir en aide aux écoles cibles des localités les plus pauvres dans les six régions du futur projet. En juillet 1996, le gouvernement s'apprêtait au recentrage géographique du projet en s'assurant des capacités d'accueil et d'exécution.
10. Une mission technique PAM/UNESCO (voir Annexe I) a constaté que les cantines jouent un rôle important en milieu rural. Les autorités affirment que l'aide alimentaire a contribué à la hausse du taux de scolarisation et a incité les villages à accepter le regroupement des écoles pour rentabiliser l'emploi et les salaires des instituteurs. Les collectivités des villages et les associations des parents d'élèves (APE) sont dynamiques et fortement motivées. La mission a conclu que la présence d'un modeste réfectoire serait indispensable pour attirer et retenir les filles à l'école dans les zones rurales. Suite à une étude financée par le PAM en 1995, le MEN s'est engagé à établir une unité de suivi-évaluation.
11. Les populations rurales et pauvres qui vivent en insécurité alimentaire ont été identifiées dans le Schéma de stratégie de pays pour la Mauritanie. La mission a conclu qu'une année de sécheresse pourrait rendre la situation nutritionnelle des enfants très précaire. C'est pourquoi, un programme de cantines scolaires ciblant les élèves des écoles de base atténuerait les effets d'une telle catastrophe.



OBJECTIFS DU PROJET ET RÉSULTATS ESCOMPTÉS

Objectifs à long terme

12. Le projet vise à compléter l'effort du gouvernement dans la restructuration de l'éducation, en ciblant les six régions qui correspondent aux zones les plus marquées par la pauvreté. L'aide alimentaire soutiendra le programme-cadre de développement à la base et de lutte contre la pauvreté en milieu rural.

Objectifs immédiats et résultats escomptés

13. Les objectifs immédiats dans les six régions ciblées doivent contribuer à:
 - a) la stabilisation du taux de fréquentation des filles et la réduction des absences après la pause de midi;
 - b) l'accroissement égal du taux de fréquentation dans les six régions ciblées par rapport au taux de fréquentation national de 1994/95.
14. Au cours des quatre années du projet, le nombre d'élèves inscrits devrait augmenter de 5 000 enfants par an (avec 45 000 élèves la première année et 60 000 élèves la quatrième année), dont 43 pour cent de filles la première année, 45 pour cent la deuxième année, 48 pour cent la troisième année et plus de 50 pour cent la dernière année. Dès le début de la troisième année du projet, les filles devraient représenter 50 pour cent des élèves.

RÔLE DE L'AIDE ALIMENTAIRE

Fonction

15. En fournissant le repas de midi à tous les enfants inscrits à l'école ciblée, l'aide alimentaire apporte un complément nutritionnel aux enfants qui proviennent des ménages généralement pauvres, voire très pauvres (revenu annuel de moins de 24 000 UM) susceptibles d'insécurité alimentaire. Ainsi, l'aide alimentaire encourage la fréquentation des élèves et leur assiduité. Les repas servis à la cantine scolaire incitent les familles à maintenir leur(s) enfant(s) à l'école et contribuent donc à la diminution des taux d'abandon. L'assistance du PAM constitue aussi un transfert de revenus en faveur des parents d'élèves dont les enfants fréquentent les cantines.



Apports alimentaires et justification du choix des produits

16. Pour l'ensemble du pays, le riz vient en tête dans la consommation céréalière. Dans les régions rurales, la consommation par ménage en céréales se répartit de façon à peu près équivalente entre le riz et le sorgho et le mil. Le repas de midi est presque toujours constitué de riz et celui du soir est à base de sorgho ou de mil. En 1995, une enquête OMS/UNICEF auprès d'enfants d'âge scolaire a révélé que l'aliment de base le plus consommé par la population est le riz (94 pour cent); la consommation de céréales dépend du blé importé (56 pour cent) et du mil et du sorgho produit dans le pays ou les pays limitrophes (46 pour cent).
17. Comme les haricots niébé ne peuvent être consommés quotidiennement (à la place du poisson), le panier du PAM comprendra, outre le riz, le poisson en conserve, l'huile végétale et le sel pour la préparation d'un repas d'une composition nutritionnelle équilibrée, efficace sur le plan énergétique et protéique, facile à préparer et demandant peu de temps et de bois pour la cuisson. En outre, la ration sera complétée par des tomates et des oignons, des légumes et piments achetés par l'APE ou fournis par les familles. Suivant les disponibilités sur le marché local et la spécificité de la zone ainsi que des ressources du PAM, le poisson pourra être substitué par les haricots produits localement. Cette substitution pourrait engendrer une économie budgétaire importante.
18. Les écoles sont fermées le vendredi et le mardi. Les cours sont dispensés le matin et l'après-midi et sont répartis sur 180 jours pendant l'année scolaire. Les rations fournies par le PAM seront consommées le midi, cinq jours par semaine et dans les proportions suivantes: 150 grammes de riz, 30 grammes de poisson en conserve, 15 grammes d'huile végétale et deux grammes de sel iodé. Le coût local d'acquisition de la ration journalière est d'environ 36 UM par élève. Un total de 37 800 000 rations serait requis pendant les quatre années du projet.

STRATÉGIE DU PROJET

19. Le gouvernement a désigné le Ministère du plan pour assurer la coordination avec le PAM. La Direction des projets d'appui aux cantines scolaires et à l'éducation sanitaire et nutritionnelle (DPA) du MEN est responsable de l'exécution du projet. Elle est constituée de deux services: le Service de l'alimentation et le Service de l'éducation sanitaire et nutritionnelle (ESN). Le Service de l'alimentation est chargé de: i) programmer les besoins en concertation avec le bureau du PAM à Nouakchott; ii) suivre la gestion des vivres; iii) contrôler les points avancés de livraison; iv) gérer les intrants non alimentaires et les cantines; v) contrôler la mobilisation des fonds de contrepartie communautaires au niveau de la cantine; et vi) élaborer les rapports pour le PAM. Le Service de l'ESN est chargé de la formation et de la production de manuels en éducation sanitaire et nutritionnelle.
20. Une commission nationale, composée des directions de l'enseignement fondamental, de la planification et du projet, est responsable (en concertation avec le PAM) avant le début de chaque année scolaire de l'examen de la répartition des écoles bénéficiaires entre les six régions et ce, selon le niveau de scolarisation de chaque région et de l'impact prévisible de la cantine sur le taux de scolarisation. L'exécution du projet dans les régions ciblées est contrôlée par la direction régionale de l'enseignement fondamental (DREF). La DREF est responsable de la gestion des denrées, de leur distribution aux écoles bénéficiaires, et est chargée d'établir des rapports à la DPA, Nouakchott. Au niveau des régions, chaque



département dispose d'un inspecteur départemental de l'enseignement fondamental (IDEF) chargé du suivi des écoles, aussi bien en ce qui concerne les aspects pédagogiques et administratifs que les cantines. Au niveau de chaque cantine, le directeur de l'école, assisté par un enseignant volontaire gestionnaire, est responsable de la gestion des denrées et des contributions en espèces. Au niveau du village, un comité de gestion local présidé par le directeur d'école et avec la participation des parents d'élèves et de la mairie est chargé du suivi de la gestion de la cantine et de la mobilisation de la contribution de la contrepartie nécessaire pour l'achat de produits complémentaires et de bois de chauffe (montant de la contrepartie entre cinq et 10 UM par élève et par repas).

21. Pour participer au projet, la commune concernée et l'APE doivent s'engager mutuellement à supporter la cantine. L'APE, assistée par la commune, prendra également en charge le personnel de la cantine, la location éventuelle du magasin de stockage et l'établissement d'un réfectoire qui ne soit pas une salle de classe en activité.
22. En condition préalable au démarrage du projet, la DPA devrait fournir au bureau local du PAM la liste des écoles bénéficiaires et le nombre d'élèves (filles et garçons) par école avant la première année du projet. La liste pour l'année scolaire suivante devrait être mise à jour tous les ans au mois d'avril au plus tard. Les critères de sélection des écoles sont indiqués ci-après (voir paragraphes 26 à 28). L'acceptation de la participation d'une école dépendra de l'accord du PAM après vérification des conditions de base préalables, à savoir: présence d'un réfectoire modeste pour les filles, point d'eau, engagement de l'APE et appui de la commune. Enfin, l'unité de suivi-évaluation du MEN doit être obligatoirement mise en place, pour que l'accord du PAM soit donné à la lettre de démarrage qui suit la signature du plan d'opérations du projet. Au cours de la deuxième année du projet, une mission technique examinera les résultats afin de soumettre un rapport au Conseil d'administration. En outre, cette mission soumettra un rapport au Directeur Exécutif évaluant les efforts et les résultats obtenus en ce qui concerne l'augmentation de la participation des filles. En 1997, le Service de l'inspection du PAM devrait présenter un rapport sur les mesures prises par le Ministère de l'éducation pour éviter les détournements de denrées comme ceux constatés en 1996 et prévenir leur récurrence.

Logistique de l'aide alimentaire

23. Les denrées seront livrées au port de Nouakchott et emmagasinées à l'entrepôt central (cédé par le CSA au MEN). Tous les six mois, elles seront expédiées aux six points de livraison avancés (PLA), à savoir les capitales des six régions où un magasin du CSA est mis à la disposition du DREF responsable du stock pour le projet. Pour ce faire, le PAM passera des contrats avec les transporteurs commerciaux. Les DREF sont responsables de la réception des denrées, de leur entreposage dans de bonnes conditions, et de leur distribution aux écoles à cantine dans la région deux fois par an. La DPA est responsable de la programmation des besoins par région et par école; un tableau de répartition semestrielle est envoyé à chaque directeur (DREF). Le transport du PLA à l'école est à la charge de la communauté, notamment l'APE qui est aussi responsable du magasin de l'école en assurant un minimum de sécurité et de bonnes conditions de stockage.



BÉNÉFICIAIRES ET AVANTAGES

24. Les bénéficiaires directs sont les filles et les garçons inscrits dans les écoles de base dans les six régions. A raison de 180 jours d'école par an, un total de 37 800 000 rations sera distribué après quatre ans. Le nombre annuel de bénéficiaires s'élèvera en moyenne à 52 000 élèves.
25. Les bénéficiaires indirects sont les familles des élèves bénéficiaires à qui le projet apporte un transfert de revenu, et les cuisinières engagées et rémunérées pendant l'année scolaire.

Critères de sélection des régions et des écoles

26. Les six régions choisies (Gorgol, Guidimagha, Assaba, les deux Hodh et le Brakna) correspondent au ciblage effectué par le programme de lutte contre la pauvreté en milieu rural. Elles représentent les régions rurales les plus pauvres: le nombre d'analphabètes est le plus élevé, les densités de population sont les plus importantes, le taux de scolarisation est encore faible et la disparité de scolarisation entre filles et garçons est la plus significative. Par ailleurs, ces zones disposent de potentialités de développement.
27. Dans les régions ciblées, les écoles seront invitées à faire acte de candidature pour participer au projet. L'attribution des denrées doit être conditionnée par un formulaire d'engagement annuel de la part de la mairie et de l'APE, adressé au DREF, où des normes minimales devront être fixées en matière d'infrastructures (magasin de stockage et réfectoire modeste), apports alimentaires et matériel de cuisine et de service, en matière d'hygiène (point d'eau, nattes pour les réfectoires et les salles de classes). Toute école rurale (avec un minimum de 30 élèves), située dans une zone défavorisée des six régions ciblées par le projet, devrait pouvoir bénéficier du programme pour tous ses élèves.
28. La sélection des écoles sera fonction de divers critères: i) écoles situées en zones isolées ou enclavées où une sensibilisation à l'éducation est nécessaire et où se trouvent les populations autrefois défavorisées sur le plan du statut social (les paysans sans terre); ii) les villages dont les champs sont éloignés ou dont les éleveurs effectuent la transhumance; et iii) dans les villages où il y a des regroupements d'écoles.

APPUI AU PROJET

29. Deux projets financés par la Banque mondiale sont en cours et appuient le secteur de l'éducation. Le premier, (Education III, 13 millions de dollars) cofinancé par la Banque africaine de développement, concerne l'expansion de l'enseignement fondamental et la restructuration de l'enseignement en général. Le second (neuf millions de dollars) sert d'appui à l'enseignement technique professionnel. Une extension du projet "Education III" intitulée "Education IV" (35 millions de dollars) vise l'enseignement fondamental, secondaire et supérieur, avec, entre autres, l'objectif d'élargir l'accès à l'éducation de base dans les mêmes régions ciblées par le projet PAM. Le Ministère du plan est responsable de l'exécution de ces projets.



30. Le matériel de cuisine nécessaire à la préparation et au service des repas devrait être fourni par l'APE et la commune (voir Annexe II) ou éventuellement acheté en Mauritanie grâce à des fonds identifiés par le PAM. On procédera à la formation de gestionnaires en matière d'ESN, de gestion et de suivi-évaluation, financée principalement par le PAM sur le budget pour la formation des agents de contrepartie.
31. **Suivi-évaluation:** La transmission des rapports du directeur d'école à la DPA et à la DPC servira de base à l'établissement d'un système fonctionnel de suivi-évaluation en annexant des fiches de suivi aux rapports trimestriels sur les cantines. La DPA et la DPC seront chargées d'acheminer les statistiques à une unité de suivi-évaluation et au bureau du PAM à Nouakchott. Cette unité, dont la mise en place est une des conditions de la nouvelle phase du projet, est située au MEN (DPA) et est financée par le gouvernement. Elle est responsable de la collecte, du dépouillement et du traitement des données sur la base des rapports reçus.
32. Il y aura deux types de données, à savoir:
- **quantitatives:** visant surtout l'expédition et la distribution des produits; le nombre d'écoles bénéficiaires; les effectifs d'élèves (garçons et filles); le nombre des APE établies et actives. La plupart de ces données sont déjà disponibles à la DPA, mais il reste à mieux structurer la collecte et surtout le traitement et l'analyse des informations recueillies;
 - le second type de données servira de complément à ces statistiques et concernera surtout des aspects **qualitatifs** du projet. Elles seront collectées grâce aux contacts avec les bénéficiaires et personnes concernées au cours des visites de terrain régulières.
33. Deux études ponctuelles ont été financées par le PAM en 1995: "l'impact de la cantine sur la scolarisation des filles" et "la mise en place d'un système de suivi-évaluation" qui reflètent la situation du suivi-évaluation pour le MEN en janvier 1996. Les entretiens auprès du personnel enseignant et des membres des APE permettent d'examiner, entre autres, l'effet du repas de midi sur le déroulement des classes (assiduité) et sur l'attention des élèves.
34. Des visites sur le terrain permettront des contacts avec les bénéficiaires et d'autres études ponctuelles seront effectuées. Il faudra veiller en permanence (chaque année scolaire) à ce que les conditions préalables pour la participation de l'école au programme de cantines soient respectées. Pour assurer les aspects qualitatifs dans les régions, deux volontaires des Nations Unies (VNU) devraient être recrutés, dont un à Kaédi (responsable du Gorgol, du Brakna et du Guidimagma). Un fonctionnaire international au bureau de Nouakchott sera désigné par le PAM pour assurer la qualité de travail de l'unité en question (voir la ventilation des coûts du projet ci-après).
35. Des cours d'initiation au suivi-évaluation du personnel sur le terrain, en collaboration avec un spécialiste, serviront à mieux cerner les problèmes de gestion des cantines et à instaurer un système plus efficace de vérifications et contrôle des aspects quantitatifs et qualitatifs du programme.
36. **Logistique:** Le coût total du transport terrestre, d'entreposage et de manutention (TTEM) est estimé à 114 dollars la tonne jusqu'aux PLA. Un montant de 849 186 dollars fera l'objet d'une subvention TTEM payée par le PAM. Etant donné la pauvreté des communautés rurales et la précarité des ressources dont elles disposent, les DREF et les maires de



communes aideront les communautés et les APE à réunir les montants nécessaires à l'acheminement des vivres jusqu'à l'école. Le coût de cette ligne de transport a été calculé à 62,50 dollars la tonne en moyenne. Le PAM pourra contribuer au remboursement de ces frais de transport secondaire sur présentation des pièces justificatives par les DREF (cosignés par l'APE). Ces pièces doivent être approuvées par l'unité de suivi-évaluation et visées par le bureau local du PAM. La contribution du PAM ne dépassera pas le montant de 31,25 dollars la tonne (en moyenne) et le remboursement sera effectué tous les six mois par le bureau régional du PAM.

FAISABILITÉ DU PROJET

37. Les résultats de la sixième phase de l'assistance au secteur éducatif permettent de confirmer la faisabilité technique du projet dans le respect des critères exprimés.
38. La scolarisation des filles peut se heurter à certaines contraintes telles que la distance entre la maison et l'école et des problèmes d'ordre socioculturel (mariage précoce, manque de confort aux réfectoires, travail à la maison et relations entre filles et garçons).
39. La durabilité du projet s'appuie sur l'infrastructure du MEN et les communautés (surtout les APE), et l'engagement des communes pour assurer le fonctionnement des cantines scolaires.
40. Des périodes de sécheresse peuvent affecter la disponibilité et l'approvisionnement en eau et rendre plus difficile le programme des cantines.

Impact sur l'environnement

41. Compte tenu des faibles revenus de ces populations, c'est le bois, voire le charbon de bois, qui demeure le moins onéreux des combustibles et il n'est pas encore possible d'envisager son remplacement par le gaz en milieu rural.

EFFETS DISSUASIFS, PERTURBATION DES MARCHÉS ET DÉPENDANCE A L'ÉGARD DE L'AIDE

42. La Mauritanie a un coefficient de dépendance alimentaire très élevé et sa production céréalière n'atteint au plus que 50 pour cent des besoins. Par conséquent, l'aide apportée aux cantines n'a aucun effet dissuasif sur la production locale.
43. Dans l'approvisionnement des cantines, l'aide a un effet positif pour ces écoles reculées en milieu rural qui paieraient au prix fort les aliments achetés localement, d'autant plus qu'il s'agit d'aliments nécessairement importés.
44. Les quantités des rations annuelles des trois principaux produits fournis aux élèves au titre de l'aide alimentaire pendant la durée du projet sont les suivantes: 1 417 tonnes de riz usiné, 284 tonnes de poisson en boîte et 142 tonnes d'huile végétale. Ces quantités constituent environ deux pour cent de la production intérieure moyenne annuelle de riz des cinq dernières années, et légèrement moins de un pour cent de la production halieutique moyenne annuelle durant la période 1990-1993; le pays ne produit pas d'huile végétale. Ainsi, les livraisons d'aide alimentaire du PAM: i) auront un effet vraisemblablement



négligeable sur la production et les prix intérieurs; ii) réduiront au minimum les risques de déperdition sur le marché intérieur car les élèves, qui sont les bénéficiaires directs du projet, recevront les rations à l'école; et iii) ne risqueront guère de perturber les importations commerciales. En effet, la Mauritanie est un grand exportateur de poisson, le PAM tâchera donc de se procurer cette denrée localement à condition qu'elle soit disponible en boîte de conserve. Pour ce qui est des autres produits, l'aide que le PAM envisage de fournir ne représente qu'une très faible proportion des importations commerciales moyennes annuelles.

COÛTS DU PROJET

45. Les coûts du projet sont répartis comme suit:

VENTILATION DES COÛTS DU PROJET			
	Quantité (tonnes)	Coût moyen par tonne	Valeur (dollars)
COÛTS POUR LE PAM			
A. Coûts directs opérationnels			
Produits ¹			
– Riz	5 670	290	1 644 300
– Conserves de poisson	1 134	2 300	2 608 200
– Huile végétale	567	950	538 650
– Sel iodé	78	190	14 820
Total partiel produits	7 449		4 805 970
Transport			
– Transport maritime			809 400
. Surveillance			18 623
– Transport terrestre, entreposage et manutention (TTEM)			
. Transport du port de Nouakchott aux PLA			849 186
. Transport des PLA aux écoles (estimé à 62,50 dollars la tonne en moyenne, dont 50 pour cent pour le PAM)			232 781
Total partiel coûts directs opérationnels			6 715 960
B. Appui au projet - coûts directs			
Articles non alimentaires			
– Vaisselle, matériel de cuisine/réfectoire (voir Annexe I)			108 500
– Logiciels pour la Direction nationale du MEN			1 000
Ateliers de formation (sur budget de formation PAM)			
– Première année (quatre ateliers)			16 000
– Deuxième année (deux ateliers)			8 000
– Troisième année (un atelier)			4 000
Suivi et évaluation du projet			
– Frais de missions locales (personnel du PAM)			5 000
– Mission inter-agences d'évaluation (mi-parcours)			10 000
– Frais d'audit interne PAM			5 000
– Coûts de deux VNU (quatre ans)			270 000
– Salaire d'un chargé de projets du PAM			458 200



VENTILATION DES COÛTS DU PROJET			
	Quantité (tonnes)	Coût moyen par tonne	Valeur (dollars)
- Etudes ponctuelles auprès des bénéficiaires			8 000
Total partiel appui au projet - coûts directs			893 700
Total coûts directs			7 609 660
C. Appui au projet - coûts indirects			
- Contribution aux coûts ordinaires de fonctionnement du bureau (14,5% de A+B)			1 103 401
Total partiel coûts indirects			1 103 401
COÛT TOTAL POUR LE PAM (A+B+C)			8 713 061
COÛTS POUR LE GOUVERNEMENT			
- Dépenses de fonctionnement de la DPA: salaires et frais de déplacement			257 300
- Dépenses relatives au personnel auxiliaire du projet (magasiniers, chauffeurs, gardiens)			103 000
- Participation au TTEM: emmagasinage aux PLA (six magasins du CSA à la disposition du MEN)			312 850
- Participation aux frais TTEM du PLA jusqu'à l'école (50 pour cent du total de 465 563 dollars E.U.)			232 781
- Frais d'entretien des véhicules de la DPA/carburant			58 900
- Fiches de suivi, registres pour les écoles, livres de comptabilité (frais d'impression)			20 000
- Ateliers de formation			16 000
COÛT TOTAL POUR LE GOUVERNEMENT			1 000 481
COÛT TOTAL DU PROJET (PAM, gouvernement et communes)			9 713 542
Coût total pour le PAM en pourcentage du coût total du projet: 90 pour cent.			
¹ Il s'agit d'un assortiment alimentaire indicatif utilisé à des fins budgétaires et d'approbation. La gamme précise de produits et les quantités effectives à fournir au projet, comme à tous les projets assistés par le PAM, peuvent varier au cours du temps en fonction des disponibilités du PAM et du marché intérieur des pays bénéficiaires.			

COORDINATION ET CONSULTATION

46. Ce projet a fait l'objet d'une concertation avec les ministères concernés (Plan et MEN). Par ailleurs, d'autres bailleurs intervenant dans le secteur de l'éducation ont été contactés: la Banque mondiale, le PNUD, l'UNICEF, le FNUAP et la Coopération française.
47. Ce projet est en parfaite conformité avec le mandat du PAM: il fournit une assistance alimentaire aux familles rurales les plus démunies et entre dans le cadre de l'aide pour le développement des ressources humaines. Le projet s'intègre dans le Schéma de stratégie du pays (SSP) examiné par le Conseil d'administration du PAM en mai 1996.



48. La formulation du projet a fait l'objet d'une mission de revue technique et d'appréciation par le PAM et l'UNESCO. Le résumé du projet a été examiné par l'OMS et l'UNESCO et tient compte de leurs observations.

RECOMMANDATION DU DIRECTEUR EXÉCUTIF

49. Le Directeur exécutif recommande l'approbation de ce projet par le Conseil d'administration.



ANNEXE I

RÉSUMÉ DES PRINCIPALES CONCLUSIONS ET DES RECOMMANDATIONS DE LA REVUE TECHNIQUE DU PROJET MAURITANIE 055 (Élarg.6) ET DE FORMULATION DU PROJET 055 (Élarg.7) PAR LA MISSION DU PAM/UNESCO EN JANVIER/FÉVRIER 1996¹

50. Sur la base de ses constatations, la mission a recommandé un septième élargissement de l'assistance du PAM au secteur éducatif pour une période de quatre années scolaires. En tenant compte du Schéma de stratégie pour le pays (soumis à la deuxième session du Conseil d'administration), la priorité devrait être accordée à:
- a) la promotion de la scolarisation (surtout des filles) dans six régions où les taux d'inscription sont faibles (régions de Hodh Charghi, Hodh Gharbi, Assaba, Gorgol, Brakna et Guidimagha);
 - b) la stabilisation des taux de fréquentation dans les mêmes régions et la réduction des abandons par les filles.
51. Reconnaisant le dynamisme et la détermination des communautés villageoises chargées du fonctionnement de l'école, et des associations des parents d'élèves (APE) qui assurent le fonctionnement de la cantine, le PAM remboursera 50 pour cent des frais occasionnés pour la répartition et la livraison des denrées du magasin du PLA jusqu'à l'école bénéficiaire, sur présentation de pièces justificatives par le MEN deux fois par an. En aucun cas, ce remboursement ne devra dépasser 31,25 dollars E.-U. la tonne. Afin de simplifier le système de rassemblement de fonds par la communauté, l'APE et la commune, le MEN doit allouer un budget annuel aux DREF pour couvrir la totalité des frais entre le PLA et les écoles.
52. Pour instaurer un système plus efficace de vérification et de contrôle du programme et de la scolarisation, incluant des aspects tels que le taux de fréquentation, le relevé quotidien des absences, le taux d'abandon et d'autres chiffres significatifs au niveau de l'école, le MEN devrait s'appliquer à la collecte, au dépouillement et au traitement des données basées sur des études ponctuelles et sur les rapports trimestriels et annuels actuellement en vigueur au MEN. L'unité devrait être étroitement liée au Bureau du PAM à Nouakchott.
53. Les critères de sélection des zones et des départements bénéficiaires de l'assistance devraient être clairement définis dans le plan d'opérations pour la prochaine phase. Le nombre de rationnaires ne pouvant guère évoluer durant le projet, il s'avère indispensable de sélectionner à l'avenir les régions rurales les plus pauvres, les plus analphabètes, où les concentrations de populations sont les plus importantes et le taux de scolarisation encore faible, surtout en ce qui concerne celui des filles.

¹ La mission était composée de l'Administrateur des projets PAM auprès du Bureau régional (OMW), un expert de l'UNESCO et une nutritionniste (Consultant) du PAM.



54. Le programme de sensibilisation et d'information des inspecteurs et instituteurs en matière d'éducation sanitaire et nutritionnelle (ESN) devrait être maintenu par la DPA car cette éducation de la population à travers l'école reste prioritaire. Etant donné qu'un programme de construction de latrines ne peut être mené qu'en étroite collaboration avec la Banque mondiale ou autre bailleur de fonds, la mission a recommandé que la DPA coordonne son action ESN avec le projet "Education V" de la Banque mondiale en s'informant de la localisation des constructions de puits et de latrines qui seront effectuées dans le cadre dudit projet.

55. Comme le PAM ne soutiendra plus de volet de monétisation pour les infrastructures, les APE devraient être plus impliquées dans la construction de réfectoires ou de salles de repos pour les filles. Un réfectoire reste prioritaire pour accueillir les filles à la cantine de l'école. Disposer d'un réfectoire modeste qui ne soit pas une salle de classe en activité sera l'une des conditions nécessaires à l'exercice de la cantine dans le futur projet. Dans la mesure du possible, chaque école bénéficiaire devrait être dotée de latrines pour les filles. La commune et l'APE devraient s'engager mutuellement à apporter leur soutien à la cantine. La DPA devrait encourager une plus grande participation des femmes dans les bureaux de l'APE.



ANNEXE II

INTRANTS NON ALIMENTAIRES - Matériel de cuisine et de réfectoire (pour les nouvelles écoles dans les six régions)
--

Article	Quantité	Prix unitaire (UM)	Prix total (UM)
Grandes marmites en fonte	500	3 000	1 500 000
Pots	500	1 500	750 000
Gobelets pour boire	15 000	200	3 000 000
Louches	500	200	100 000
Couteaux	2 000	200	400 000
Seaux	3 000	750	2 250 000
Ecumoires	2 000	100	200 000
Brocs pour eau	500	600	300 000
Balais	500	500	250 000
Lave-mains	1 000	1 000	1 000 000
Nattes	2 500	2 000	5 000 000
Total			14 750 000

14 750 000 UM soit 108 500 dollars E.-U.

